

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

BRIANÇONNET

AU CONSEIL MUNICIPAL du 26 juillet 2019

Membres du Conseil présents à cette séance : MM OGEZ Ismaël, SORSANA Henri, CARLIN Raymond, TABA Jean-Claude et Mme SEGHI Martine,

Absents excusés représentés : M. GIOVANNELLI Jean-Pierre représenté par M. Ismaël OGEZ,
Mme SAINT MARTIN Delphine représentée par Mme SEGHI Martine
M. HENRI Nicolas représenté par M ; TABA Jean-Claude

Absentes non-représentées : Mme MARTIN-SCHNEIDER Marielle, Mme Giraud Laury
Secrétaire de séance : Mme Martine SEGHI

* * * * *

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12/ 07/2019 :

Approuvé à l'unanimité

* * * * *

Délibérations et votes pour :

1. Adoption de la modification de statuts CAPG

Il est proposé au vote du conseil municipal l'adoption de la modification des statuts de la CAPG. En effet, eu égard à la promulgation de la loi NOTRe , les anciens statuts de la CAPG n'étaient plus conformes aux transferts des compétence, aux textes en vigueur et aux compétences réellement exercées.

- **Article 4 des statuts-Compétences-Compétences obligatoires** : compter du 1er janvier 2020 (*eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines*).

- **Article 4 des statuts-Compétences -Compétences facultatives** :

Ajouter « *Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche* » habilitant la CAPG à pouvoir intervenir dans le projet du campus territorial, et ce, dans le respect des codes en vigueur notamment de l'éducation.

Actions en faveur de la gestion de l'eau hors GEMAPI, ajouter la compétence « *suivi de la démarche Natura 2000 des gorges de la Siagne* »

Article 6 des statuts – « Modalités particulières », précisant la possibilité pour la CAPG d'intervenir dans l'assistance aux communes notamment en matière de Délégation de Maîtrise d'ouvrages déléguée .

Adopté à l'unanimité

2. Demande d'adhésion au Syndicat des Eaux Belletrud pour les compétences « Eau » et « Assainissement collectif et non collectif des eaux usées »

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) pose le principe du transfert obligatoire des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif, ainsi que la gestion des eaux pluviales urbaines, aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020.

Ainsi la CAPG, sous réserve des syndicats existants pour la compétence eau potable qui pourront être maintenus à savoir, le syndicat intercommunal des 3 vallées, le SICASIL, le Syndicat des eaux de Barlet et le SIEF, deviendra, au 1^{er} janvier 2020, l'autorité organisatrice pour ces 4 compétences sur son territoire.

Afin de maintenir les modes de gestions existants et dans l'objectif de continuité du service public, il est proposé que la Régie des Eaux du Canal Belletrud, régie à personnalité morale et autonomie financière, soit maintenue pour pouvoir prendre en charge l'ensemble des services en régie du territoire de la CAPG au 31 décembre 2019.

Il est donc nécessaire, afin d'élargir le périmètre de la Régie des Eaux du Canal Belletrud au 31 décembre 2019, de mettre en œuvre l'extension du périmètre du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud qui porte cette régie. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des communes disposant d'un service d'eau potable et/ou d'assainissement collectif et/ou non collectif géré(s) en régie envisage d'adhérer au Syndicat des Eaux du Canal Belletrud au 31 décembre 2019, avant sa dissolution au 1^{er} janvier 2020.

Cette délibération a l'objet d'un rejet lors du conseil municipal du 12 juillet courant.

A la suite de ce rejet, une réunion publique d'information a eu lieu le 22 juillet 2019 dans la salle polyvalente, en présence du président du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud, Monsieur Pierre BORNET, Maire de Cabris.

M. BORNET a présenté la Régie des Eaux du Canal Belletrud

Il a également pu répondre aux questions posées par l'assemblée et éclaircir divers points importants.

Adoptée par 6 voix pour :

OGEZ Ismaël, GIOVANNELLI Jean-Pierre, CARLIN Raymond, SAINT-MARTIN Delphine, SEGHI Martine et SORSANA Henri

2 abstentions de TABA Jean-Claude et HENRI Nicolas

* * * * *

Divers

- ✓ Les statuts du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud vont être modifiés, suite aux nouvelles adhésions. Les mairies doivent être vigilantes quant à ces modifications ...
- ✓ Extension cimetière de la Sagne ; les travaux extérieurs sont en phase de finalisation
- ✓ RTE : suites aux travaux de mise en place de pylônes RTE propose un dédommagement de 30 000€ pour la réfection des voies communales. La Commune a demandé un complément. Plusieurs devis de travaux émanant d'entreprises privées vont être présentés à RTE par la mairie à RTE.
- ✓ Arrivée de la 4G à la Sagne par le canal Hertzien !!!
- ✓ La place du Prigolet : réfection prévue pour l'année prochaine.
- ✓ Un nouveau gendarme couché a été demandé par les habitants du Prigolet , afin de réduire encore plus la vitesse de traversée du hameau par les véhicules.

Prochain Conseil Municipal à définir